



# Livret d'accueil

# IME/SESSAD LEVAVASSEUR



Date d'élaboration	Février 2023
Date de présentation au CVS	20 Avril 2023
Date de validation	29 Juin 2023
Numéro de version	1



## Liste des abréviations

AFL	Association Frédéric Levasseur
AES	Accompagnant Éducatif et Social
ANI	Actions Nord Inclusion
ARS	Agence Régionale de Santé
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CVS	Conseil de la Vie Sociale
DGAS	Direction Générale de l'Action Sociale
DI	Déficient Intellectuel
DIPC	Document Individuel de Prise en Charge
DR	Dispositif Relais
ESAT	Établissement et Service d'Aide par le Travail
IME	Institut Médico-Educatif
MDPH	Maison Départementale pour les Personnes Handicapées
PIA	Projet Individualisé d'Accompagnement
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
SESSAD	Service d'Education Spéciale et de Soins À Domicile
TSA	Trouble du Spectre de l'Autisme
UE	Unité d'Enseignement
UEMA	Unité d'Enseignement en Maternelle
ULIS	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

## Le cadre légal



Le livret d'accueil est institué dans le cadre de la **loi du 02 Janvier 2002** et de l'**article L.311-4 du code de l'action sociale et des familles**. Il est établi en conformité à la circulaire **DGAS N°138 du 24 mars 2004**.

Le livret d'accueil est remis aux représentants légaux lors de la signature du contrat de séjour après admission du jeune à l'IME/SESSAD Levasseur.

Au livret d'accueil sont annexés obligatoirement :

- Le règlement de fonctionnement de l'établissement
- La charte des droits et libertés des personnes accueillies

## Bienvenue !

Votre enfant vient d'intégrer L'IME/SESSAD Levasseur. Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Ce nouvel environnement peut être source de multiples interrogations. Vous trouverez donc dans ce livret un certain nombre d'informations, vous permettant de mieux nous connaître.

Cette brève présentation vous décrit les principaux aspects de notre travail qui devrait permettre à chacun de s'épanouir, de développer ses compétences et de s'inscrire positivement dans l'environnement dans lequel il est amené à évoluer.

L'ensemble du personnel est attentif aux besoins de votre enfant et à vos attentes, et mettra à votre disposition ses compétences et sa disponibilité.

Soyez les bienvenus.



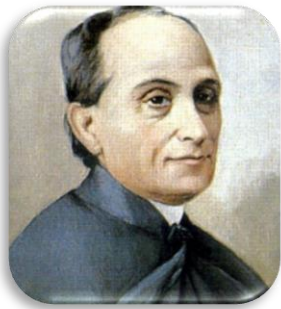
**Mélanie BERTRAND**

*Directrice adjointe de l'IME/SESSAD Levasseur*

<b>L'Association Frédéric Levavasseur .....</b>	<b>1</b>
1- Présentation de l'Association .....	1
2- Missions et valeurs de l'Association .....	1
3- Les établissements et services gérés par l'Association .....	1
4- L'AFL en quelques chiffres .....	2
<b>Présentation de l'établissement .....</b>	<b>3</b>
1- Les missions .....	3
2- Le public accueilli .....	3
3- Les modes d'accueil .....	4
4- Les modalités d'admission .....	5
<b>L'accompagnement .....</b>	<b>6</b>
1- Les modes d'accompagnement .....	6
2- Les prestations .....	6
3- Le projet individualisé d'accompagnement (PIA) .....	9
4- La fin de l'accompagnement .....	11
<b>Les moyens .....</b>	<b>11</b>
1- Les professionnels .....	11
2- Les partenaires .....	12
3- Les locaux .....	12
<b>Vos moyens d'expression et de participation .....</b>	<b>13</b>
1- Les rencontres individuelles et les réunions collectives : .....	13
2- Le Conseil de la Vie Sociale .....	13
3- Les enquêtes de satisfaction .....	13
4- La commission menu .....	13
<b>Vos droits .....</b>	<b>14</b>
1- Données personnelles, confidentialité et accès au dossier .....	14
2- Consultation du projet d'établissement .....	14
3- La personne de confiance de votre enfant à sa majorité .....	14
4- La Bienveillance et la prévention de la maltraitance .....	15
5- Vos recours en cas de non-respect de vos droits ou ceux de votre enfant .....	15
<b>Informations utiles .....</b>	<b>16</b>
1- Horaires et jours d'ouverture .....	16
2- Comment nous contacter .....	16
3- Financement et coût de l'accompagnement .....	16
4- Les assurances .....	16
5- Les contacts utiles .....	16
<b>ANNEXES AU LIVRET D'ACCUEIL .....</b>	<b>17</b>

# L'Association Frédéric Levasseur

## 1- Présentation de l'Association



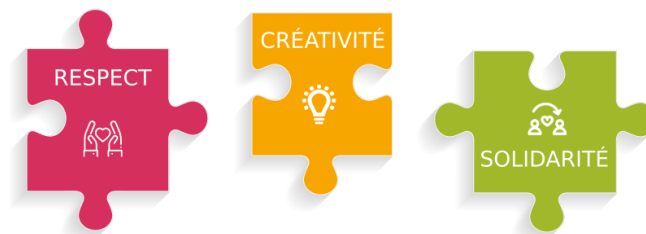
L'Association Frédéric Levasseur est une association à but non lucratif Loi 1901, créée le **11 juillet 1977** à Saint-Denis de La Réunion. Elle intervient dans les champs du handicap, de la protection de l'enfance et dans l'économie sociale et solidaire. L'Association est administrée par un Conseil d'Administration, présidée par M. Jean-François LABARDE et dirigée par M. Dominique SAMUEL.

## 2- Missions et valeurs de l'Association

L'AFL agit au côté des publics handicapés ou en difficulté sociale. A cet effet, elle peut créer, développer et gérer, au sein du département de la Réunion et dans la zone Océan Indien, des services et établissements sociaux et médico-sociaux, traditionnels ou innovants visant l'inclusion, l'épanouissement et l'accompagnement de ces publics.

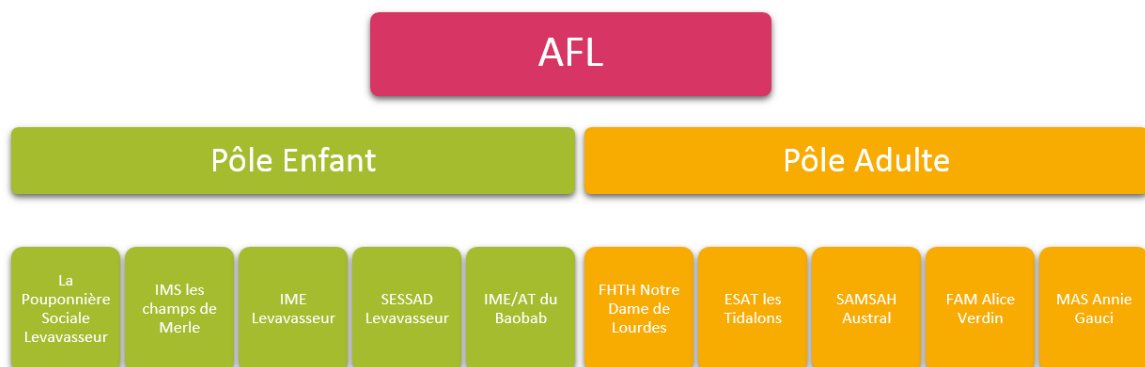
Cet accompagnement s'exerce par : les soins, l'hébergement, l'exercice d'une activité professionnelle, l'éducation, la formation, les loisirs, l'insertion sociale et professionnelle.

Ses actions sont guidées par **trois grandes valeurs humaines** :



## 3- Les établissements et services gérés par l'Association

L'AFL gère actuellement 12 établissements et/ou services sociaux et médico-sociaux regroupés en 2 pôles qui se distinguent par l'âge du public accueilli :



Elle gère également l'Entreprise Adaptée (EA) Les Tidalons, son seul établissement dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire.

# Répartition géographique des établissements de l'association Frédéric Levasseur



## 1 Siège administratif

et services communs

3, rue Pierre Aubert  
97490 Sainte-Clotilde  
0262 41 29 23

Direction Générale  
Service RH  
Service financier  
Service logistique  
Service patrimoine  
Service communication  
Service informatique  
Service qualité

## Pôle Enfants

### 2 IME du Baobab

AT / UEEA / Internat / Semi Internat  
1, rue des Saphirs Rivière des Roches  
97412 Bras-Panon  
0262 20 15 49

### 3 IMS Les champs de Merle

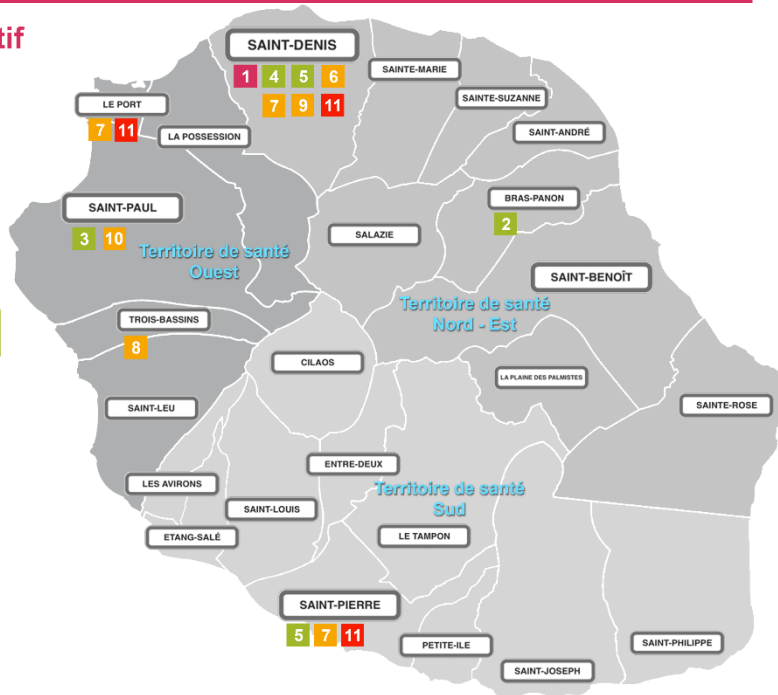
CEAP / AT / SESSAD / IEM  
45, rue Jacques Aubert  
97435 Saint-Gilles-Les-Hauts  
0262 22 73 35

### 4 IME / SESSAD Levasseur

SEMI DI & TSA / SESSAD DI & TSA  
15, allée du Papillon  
97490 Sainte-Clotilde  
0262 29 55 68

### 5 Pouponnière Sociale Levasseur

Internat / DAFA  
- Antenne Nord  
61, rue Labourdonnais  
97400 Saint-Denis  
0262 21 19 04  
- Antenne Sud  
30, rue Vasco de Gamma  
ZAC OI  
97410 Saint-Pierre  
en cours de construction



## 11 EA Les TiDalons

Garage / Nettoyage industriel / Cartonnerie / Transport

- Site Nord  
14 Bis, allée du Papillon  
97490 Sainte-Clotilde

- Site Ouest  
3, rue Léonus Corré, ZA du Port  
97420 Le Port

- Site Sud  
Rue Benoîte Boulard, ZI n°2  
97410 Saint-Pierre  
0262 23 02 24

## Pôle Adultes

### 6 FHTH Notre Dame de Lourdes

41, allée Avé Maria  
97400 Saint-Denis  
0262 21 11 17

### 7 ESAT Les TiDalons

Nettoyage industriel / Façonnage / Blanchisserie

Espace vert / Mise à disposition / Ferronnerie

- Site Nord

14, allée du Papillon  
97490 Sainte-Clotilde  
0262 28 90 51

- Site Ouest

3, rue Léonus Corré, ZA du Port  
97420 Le Port  
0262 55 93 59

- Site Sud

Rue Benoîte Boulard, ZI n°2  
97410 Saint-Pierre  
0262 25 98 57

### 8 SAMSAH Austral

86, route du Touring Hotel  
97426 Trois-Bassins  
0262 27 01 27

### 9 FAM Alice Verdin

57, chemin Alfred Mazérieux,  
Pk8 Saint-François  
97400 Saint-Denis  
0262 94 86 15

### 10 Mas Annie Gauci

SAP / AT  
72, chemin Saulnier, Tan Rouge  
97490 Saint-Gilles-Les-Hauts  
0262 42 34 34

## 4- L'AFL en quelques chiffres



+ de  
**800**  
personnes accompagnées  
chaque jour



**45 ans**  
d'expérience à vos côtés



+ de  
**650**  
salariés œuvrant au  
quotidien

# Présentation de l'établissement

## 1- Les missions

L'IME/SESSAD Levavasseur met en œuvre des actions éducatives avec soutien thérapeutique et d'apprentissage permettant aux enfants et aux adolescents de trouver un équilibre personnel et d'acquiescer une plus grande autonomie.

### MISSIONS SPÉCIFIQUES A L'IME

- L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent
- Les soins et les rééducations
- La surveillance médicale régulière, générale, ainsi que celle de la déficience et des situations de handicap
- Un enseignement et un soutien sur mesure pour l'acquisition des connaissances et l'accès à un niveau social, éducatif et culturel optimal
- Des actions tendant à développer la personnalité, la communication et la socialisation.

### MISSIONS SPÉCIFIQUES AU SESSAD

- Favoriser le soutien à l'intégration scolaire et à l'acquisition de l'autonomie ;
- Apporter conseil et accompagnement auprès des familles et de l'entourage en général ;
- Soutenir l'enfant dans sa scolarité et ses apprentissages ;
- Aider à la connaissance et à l'acceptation du handicap pour une intégration scolaire réussie.

## 2- Le public accueilli

L'IME/SESSAD Levavasseur accompagne des enfants et adolescents, présentant une déficience intellectuelle ou un TSA avec ou sans troubles associés. Ces troubles, notamment de la communication et des interactions sociales, peuvent entraîner une restriction des possibilités d'autonomie et d'apprentissage.



La déficience intellectuelle (DI), c'est quoi ?

C'est un trouble du neurodéveloppement (TND) apparaissant durant la petite enfance. Il est caractérisé par :

**Une limitation des fonctions intellectuelles** (raisonnement, résolution de problèmes, planification, abstraction, jugement, etc.)

**Un déficit des comportements adaptatifs** (déficit dans un ou plusieurs champs de la vie quotidienne comme la communication, la participation sociale, etc.)



Le trouble du spectre de l'autisme (TSA), c'est quoi ?

C'est un trouble du neurodéveloppement (TND) qui se caractérise par :

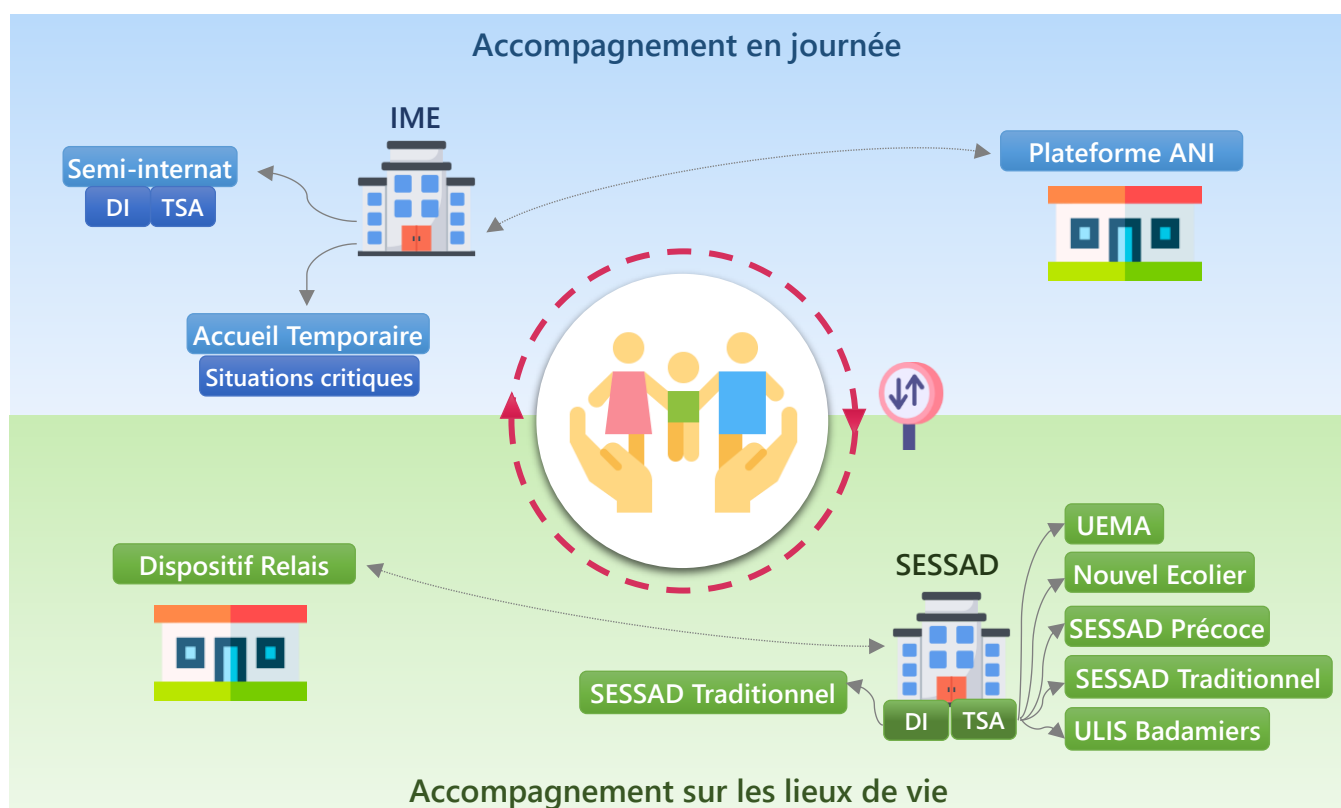
**Les déficits persistants de la communication et des interactions sociales observés dans des contextes variés**

**Le caractère restreint et répétitif des comportements, des intérêts ou des activités**



### 3- Les modes d'accueil

En réponse aux besoins des jeunes et des familles accompagnés, l'IME/SESSAD Levavasseur propose différents services mobilisables tout au long de leur parcours :



**Semi-internat DI/TSA** : Accueil de jour du public DI ou TSA organisé en plusieurs unités

**Accueil Temporaire** : Accueil de jour sur une durée limitée pour répondre aux besoins de répit des familles d'enfants en situation critique

**Plateforme Actions Nord Inclusions (ANI)** : Prestations à visée inclusive à destinations de jeunes adultes en situation d'amendement CRETON ou en rupture de parcours et de soutien aux proches aidants (aucune notification MDPH requise)

**SESSAD TSA** : Conseils et accompagnement sur les différents lieux de vie du public **TSA** par les dispositifs :

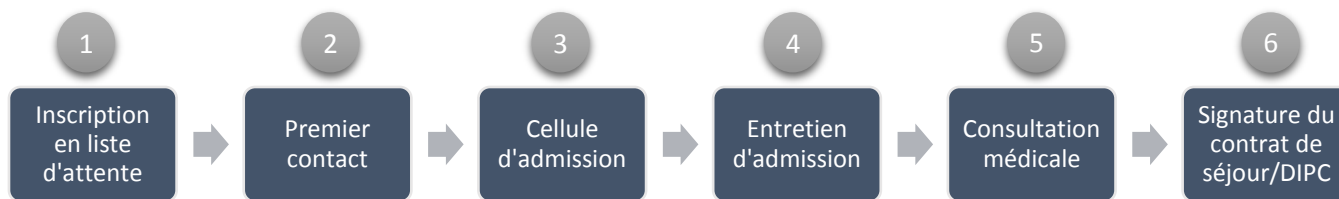
- ▶ **SESSAD Traditionnel** : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile traditionnel
- ▶ **SESSAD Précoce** : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile pour les moins de 6 ans
- ▶ **Nouvel Ecolier** : Dispositif d'accompagnement basé sur les méthodes comportementales (ABA)
- ▶ **ULIS Badamiers** : Unité localisée pour l'inclusion scolaire des 6-12 ans sur l'école les Badamiers
- ▶ **UEMA** : Unité d'enseignement en Maternelle pour enfant de 3 à 6 ans

**SESSAD DI** : Conseils et accompagnement sur les différents lieux de vie du public **DI** par le dispositif :

- ▶ **SESSAD Traditionnel** : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile traditionnel

**Dispositif Relais** : Service d'accompagnement des familles et jeunes qui sont sur la liste d'attente du SESSAD DI/TSA

## 4- Les modalités d'admission



### Etape 1 : Demande de notification auprès de la MDPH et inscription en liste d'attente

La notification d'orientation de la MDPH est une condition administrative nécessaire à l'admission. Vous devez saisir la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) qui, en lien avec la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), décide de l'orientation de votre enfant/jeune et la notifie. Suite à vos démarches auprès de la MDPH, une notification d'orientation est adressée à l'IME/SESSAD Levavasseur. Sa prise en compte aboutit à l'inscription de votre enfant sur une liste d'attente. La liste d'attente est affichée, anonymisée et consultable à l'accueil de l'établissement. Vous recevrez un courrier pour constituer votre dossier administratif.

### Etape 2 : Premier contact avec l'établissement

Après avoir reçu la notification envoyée par la MDPH, un premier contact téléphonique est organisé entre l'établissement, vous et votre enfant. Vous serez alors sollicité par le Dispositif Relais pour une première évaluation de votre situation et définition de vos besoins.

La nécessité d'un accompagnement par le Dispositif Relais (exclusivement pour les jeunes notifiés SESSAD) sera évalué et mis en place le cas échéant. Cet accompagnement est conclu par la signature d'un Document Individuel de Prise en Charge (DIPC).

### Etape 4 : Cellule d'admission

Une cellule d'admission composée par plusieurs professionnels de différents corps de métier se réunit périodiquement pour statuer sur les admissions à venir.

### Etape 5 : Premier entretien en vue d'une admission

Si l'admission de votre enfant est envisagée, vous serez invité pour un premier entretien avec le Chef de service et coordinateur de projet. Cet entretien permettra de :

- Vous présenter et visiter l'établissement
- Compléter votre dossier administratif
- Confirmer votre souhait d'admission
- Vérifier que l'établissement est en mesure de répondre aux besoins de votre enfant et à vos attentes
- Vous présenter et remettre un ensemble de documents (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, charte des droits et libertés, DIPC ou contrat de séjour)
- Fixer la date de la consultation médicale d'admission avec le médecin de l'établissement

### Etape 6 : Consultation médicale

Vous et votre enfant serez reçus par le médecin de l'établissement afin de valider que le profil de votre enfant est en adéquation avec l'agrément de l'établissement.

### Etape 7 : Signature du contrat de séjour ou DIPC

Au plus tard 15 jours après le premier entretien, un rendez-vous vous est proposé pour contractualiser l'admission de votre enfant. Cette rencontre a lieu avec le Chef de service et /ou le coordinateur de projet et a pour objectif de :

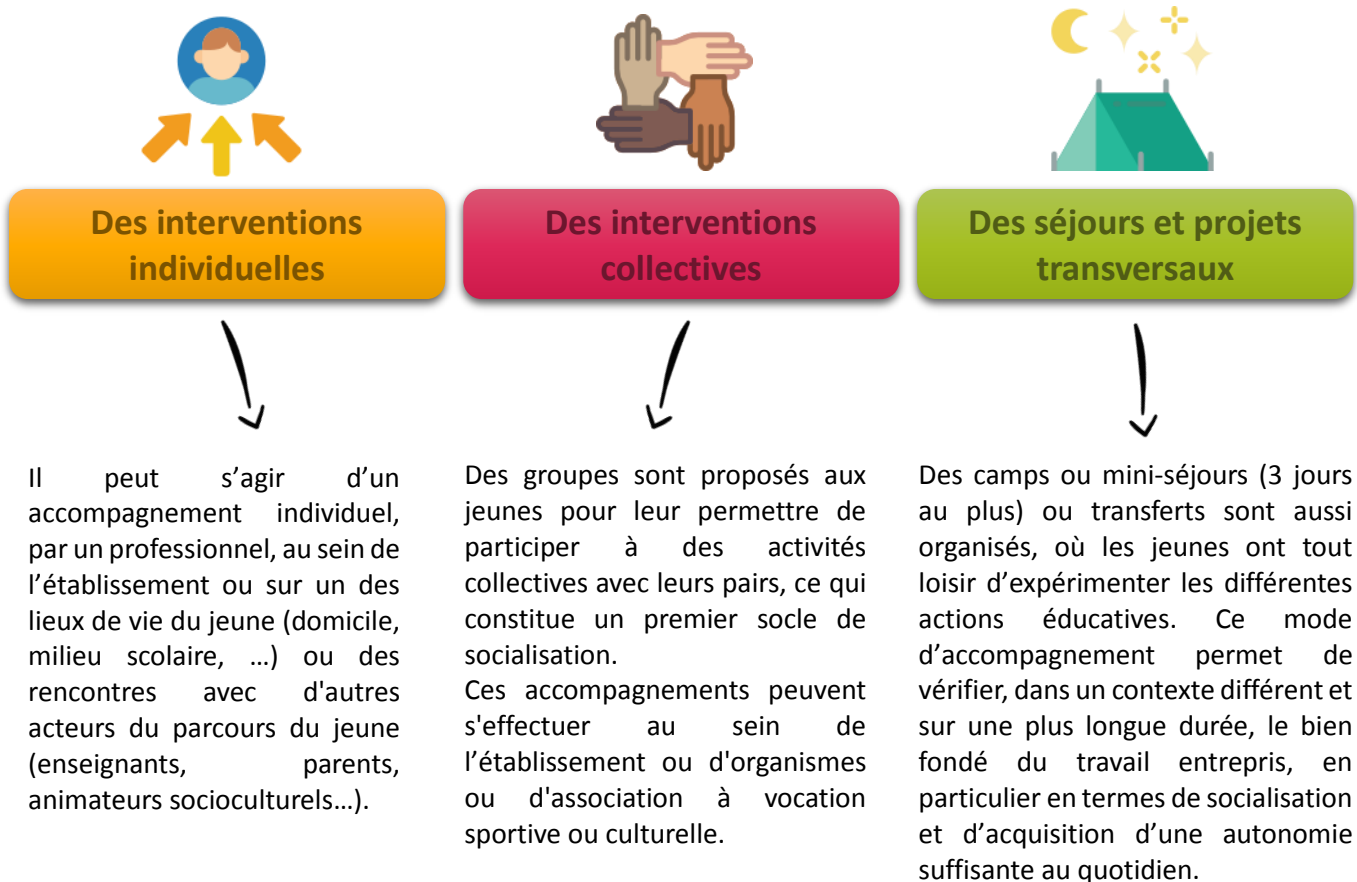
- Réaliser une relecture du document et s'assurer de votre bonne compréhension
- Répondre à vos questions
- Réaliser les corrections éventuelles
- Signer le document en deux exemplaires

Les documents sont ensuite signés par la Direction et un exemplaire vous est adressé par courrier.

# L'accompagnement

## 1- Les modes d'accompagnement

L'établissement est organisé de manière à pouvoir s'adapter aux différentes situations. Les professionnels peuvent s'appuyer sur une gamme variée d'accompagnements qui comprend :

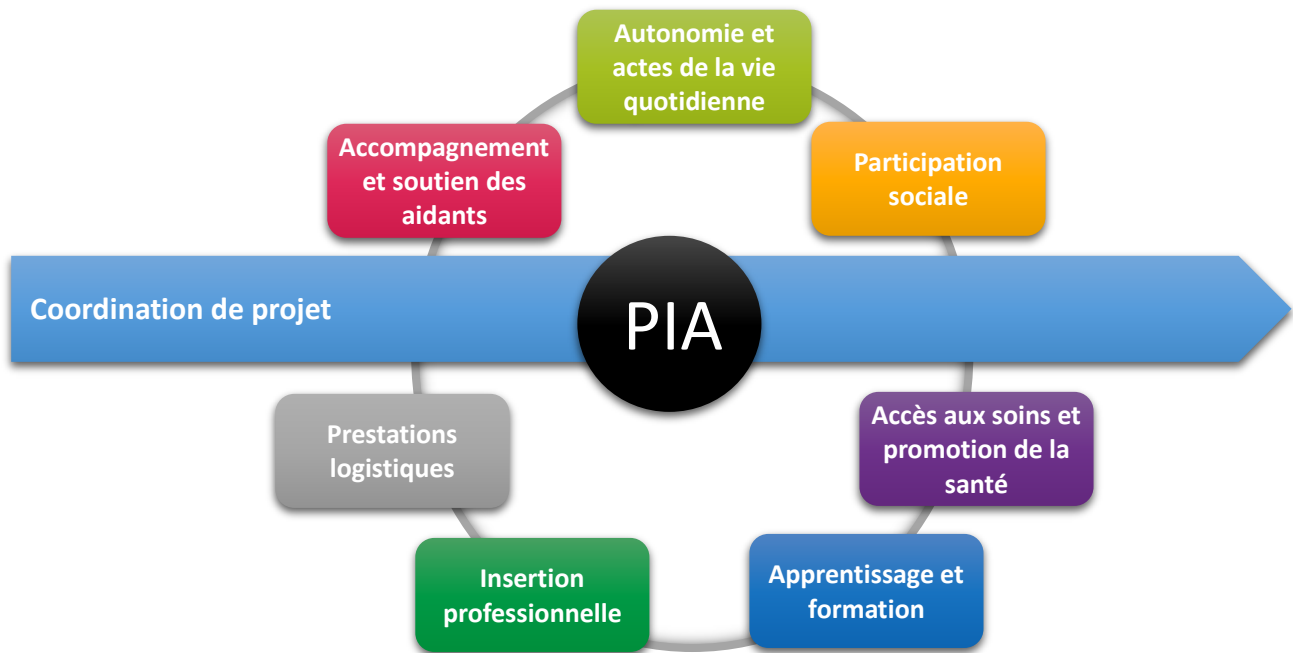


## 2- Les prestations

Pour répondre aux besoins de votre enfant et à vos attentes exprimées dans le cadre du PIA, l'IME/SESSAD vous propose différentes prestations qui s'appuient sur deux principes : **L'inclusion** et **l'autodétermination** (ou pouvoir d'agir) des personnes accompagnées. Cela implique que :

- vous et votre enfant participez aux décisions qui le concernent
- vous et votre enfant participez à la conception et la mise en œuvre de son projet
- les objectifs du PIA de votre enfant et les prestations proposées sont orientés vers son inclusion

## Domaines de prestations proposées par l'IME/SESSAD Levavasseur :



### a) Coordination de projet :



Un coordinateur de projet vous accompagne dans l'élaboration du Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) de votre enfant et s'assure avec vous, en se mettant en lien avec les différents acteurs, de sa bonne déclinaison ou de son ajustement le cas échéant.

### b) L'accompagnement et le soutien des aidants

En tant qu'aidant, vous avez un rôle central dans le projet et parcours de vie du jeune accompagné. L'établissement souhaite vous soutenir en vous proposant :



- Des entretiens individuels
- Des espaces de communication et d'échange collectifs (Café des parents, ateliers de sensibilisation)
- Un apport de connaissances, d'outils et de méthodologies adaptés et spécifiques aux difficultés du jeune accompagné
- Un accompagnement dans les démarches à caractère social en lien avec la situation du jeune (dossier MDPH, protection...)

### c) L'accompagnement à l'autonomie et les actes de la vie quotidienne

L'équipe éducative accompagne votre enfant pour qu'il gagne en autonomie dans différents domaines :



- **Les actes de la vie quotidienne** : Accès aux besoins fondamentaux et développement des compétences domestiques
- **Le développement personnel** : Découvrir ses capacités d'apprentissage, apprendre à gérer ses émotions, développer des centres d'intérêt
- **Les déplacements autonomes et en sécurité** : Apprentissage des repères spatio-temporels, règles de sécurité,...
- **Le développement de la communication et la relation avec autrui** : Favoriser la socialisation de votre enfant (acquisition des règles sociales) et interagir avec lui pour stimuler son langage.

## d) L'accompagnement à la participation sociale

Nous souhaitons autant que possible, aider la société à comprendre que les jeunes ont des capacités et des envies, et qu'ensemble nous pouvons répondre à leurs besoins et leur offrir une vraie place. L'IME/SESSAD propose de nombreuses actions en faveur de la participation sociale des jeunes accompagnés. Les prestations sont diverses :



- **Exercice des droits et libertés** : L'équipe peut vous accompagner dans la valorisation des droits de votre enfant et le respect de ses besoins.

- **Vie relationnelle, affective et sexuelle** : Nous abordons dans cette thématique, en fonction de leur âge, les questions que peuvent se poser les jeunes concernant les différentes étapes de la vie, la prise en compte des changements liés à l'âge, les règles sociales, l'intimité, leur liberté à avoir des relations sexuelles dans le respect de l'autre, de son consentement. La structure oriente également les jeunes vers des partenaires autorisés sur ces questions.



- **Représentation des pairs et pair-aidance** : Nous prodiguons des informations, des conseils et un soutien concernant l'exercice d'un mandat de représentation (CVS). Nous encourageons diversement la pair-aidance par l'organisation de temps d'échange et d'expression entre les parents et entre les jeunes.

- **Lien avec les proches** : Nous proposons des accompagnements collectifs et individuels dans tous les cadres de la vie quotidienne qui permettent aux jeunes de créer et entretenir des liens avec leurs pairs. Nous veillons particulièrement au développement des relations amicales en leur donnant la possibilité de s'inviter, partager des temps de repas, de jeux, de convivialité.



- **Participation aux activités sociales, culturelles et de loisirs** : Nous favorisons les relations du jeune avec les autres personnes notamment à travers des activités de loisirs (activités collectives, activités socio-culturelles et sportives, sorties, séjours...).

- **Ouverture des droits** : Nous pouvons vous informer sur l'ensemble des droits existants inhérents à votre situation.

- **Informations, conseil et mise en œuvre des mesures de protection adultes** : Nous délivrons une information sur les diverses mesures de protection juridiques existantes. Des conseils et un accompagnement peuvent être proposés dans les démarches à effectuer pour faire valoir l'accès à aux droits en matière de protection.

## e) L'accès aux soins et la promotion de la santé

L'équipe vous accompagne et vous conseille dans l'accès aux soins et à la santé de votre enfant :



- **Soins médicaux** : L'établissement vous propose une coordination du parcours de soin dans le milieu ordinaire avec les partenaires. Le personnel infirmier délivre des soins d'hygiène de confort, les soins à visée préventive, curative et éducative. S'il nécessite un traitement médicamenteux, l'infirmerie de l'établissement coordonne l'aide à la prise conformément à l'ordonnance médicale transmise par la famille.

- **Soins paramédicaux** : Selon les besoins de votre enfant, des prestations de rééducation (orthophonie, psychomotricité) peuvent être demandées sur prescriptions médicales en lien avec les partenaires.

- **Aide psychologique** : Une aide psychologique est proposée à votre enfant et vous-même.

- **Prévention de la santé** : Des ateliers d'accompagnement à la santé et d'habituations aux soins peuvent être proposés.





## f) L'accompagnement dans les apprentissages, la scolarité, la formation

Dès 3 ans, l'IME/SESSAD répond à l'obligation d'instruction de votre enfant, selon les modalités qui lui sont adaptées (en fonction du projet scolaire, de son groupe éducatif de base, son âge, son niveau scolaire et son comportement) :



- Apprentissage en unité d'enseignement (UE, UEMA)
- Apprentissage en classe spécialisée en milieu ordinaire (ULIS Badamier)
- Accompagnement au sein des établissements scolaires (ex : Ecole, Collège, Lycée)

L'établissement accompagne également le jeune vers la formation.

## g) L'insertion professionnelle



L'établissement propose en fonction des besoins de chacun :

- Un accompagnement dans la définition du projet professionnel
- Une évaluation des aptitudes professionnelles
- Une découverte du monde du travail et une orientation pré-professionnelle (stages, forums d'orientation, ateliers pré-professionnels)

## h) Les prestations logistiques

L'IME/SESSAD assure également des prestations indirectes :

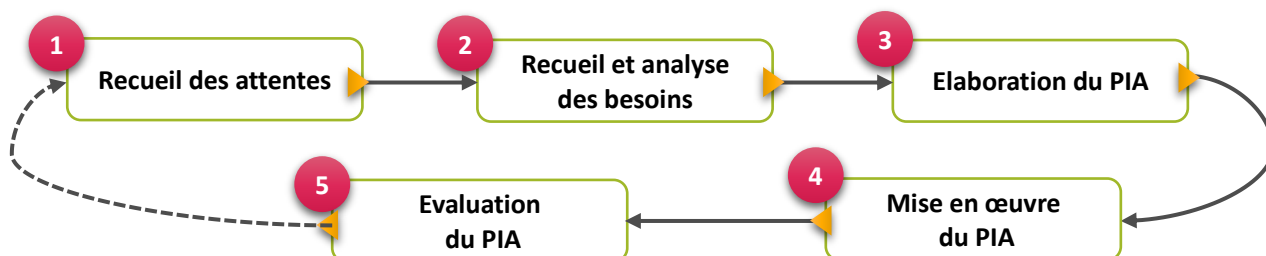


- **La restauration (en Semi-internat)** : Les enfants ou adolescents accueillis en journée bénéficient de la demi-pension. Les repas sont pris dans les unités de vie.
- **Le transport des personnes accueillies** : Dans le cadre de l'accueil en semi-internat, différents circuits de transport sont mis en place pour les trajets domicile-IME (aller et retour). Les personnes transportées sont priées de respecter les horaires. Dans le cadre d'accompagnements en milieu ordinaire, ou d'activités en extérieur, les jeunes de l'IME et du SESSAD pourront être transportés par des véhicules de l'Association le cas échéant. Ils seront accompagnés par un personnel de l'IME/SESSAD Levavasseur.
- **Entretien des locaux** : L'entretien des espaces collectifs est assuré quotidiennement par du personnel formé et qualifié, selon des procédures respectant les normes d'hygiène et de sécurité.

## 3- Le projet individualisé d'accompagnement (PIA)


Au-delà de l'obligation légale, formalisée par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le P.I.A inscrit l'accompagnement du jeune dans une démarche de co-construction entre les parents, le jeune et les professionnels.

### Les étapes clés de l'accompagnement individualisé :



## 1 Le recueil de vos attentes


Dès l'admission, vous expliquez ce que vous souhaitez que votre enfant apprenne à faire et vos aspirations et celles de votre enfant.

 *Nous souhaitons qu'il apprenne à être autonome dans sa vie quotidienne, qu'il apprenne à lire, qu'il apprenne à se déplacer en toute sécurité, qu'il puisse un jour avoir une activité professionnelle.*

Un coordinateur de projet vous aide à exprimer vos attentes et vous accompagne pendant toute la durée du projet individualisé d'accompagnement.

## 2 Le recueil et l'analyse des besoins de votre enfant


L'équipe de l'IME/SESSAD, avec votre enfant et vous, évalue ses capacités et ses compétences.

 *Notre enfant passe des tests et il fait des exercices pour savoir s'il sait s'habiller seul, s'il sait prendre le bus, s'il sait réaliser de petits achats.*

Vous êtes partie prenante dans l'évaluation pour que les apprentissages aient lieu sur tous les lieux de vie de votre enfant.

## 3 L'élaboration du PIA de votre enfant

Vous faites des choix sur les priorités d'apprentissage pour votre enfant. Le coordinateur de projet, les professionnels du service et les partenaires, vous proposent des moyens pour répondre aux objectifs définis dans le PIA.

 *Que va-t-il apprendre cette année ? Quels sont nos objectifs d'apprentissages ? Comment va s'articuler sa scolarité à l'école avec l'IME/SESSAD ?*

Et nous signons ensemble l'avenant au contrat de séjour/DIPC, dans lequel figurent les objectifs de travail. Le PIA définit le plan d'actions détaillé. Il vous est transmis dans un délai de 15 jours maximum.

## 4 La mise en œuvre du PIA

L'IME/SESSAD vous accompagne dans la réalisation du projet de votre enfant.

 *Il va apprendre à utiliser un outil de communication. Il va bénéficier d'une classe externalisée au collège. Il va faire un stage en ESAT.*

## 5 L'évaluation du PIA

Nous évaluons ensemble régulièrement la mise en œuvre du PIA.

Un bilan du projet est réalisé tous les ans avec votre participation. Des évaluations intermédiaires sont proposées afin d'ajuster les objectifs du PIA aux évolutions de votre enfant.



### Qu'est-ce que le projet individualisé d'accompagnement (PIA) ?

Le PIA est un document qui décrit ce que votre enfant va apprendre à l'IME/SESSAD et pourquoi. Il est signé par les parents, le jeune (si possible). Il fait l'objet d'un bilan partagé, chaque année et il est réactualisé en fonction de l'évolution de votre enfant.

### Qu'est-ce que le contrat de séjour ou DIPC ?

C'est un accord officiel entre l'IME/SESSAD et vous, qui définit les conditions dans lesquelles votre enfant est accompagné par l'IME ou le SESSAD. Un avenant reprenant les objectifs du PIA est signé chaque année.

## 4- La fin de l'accompagnement



Le choix de mettre fin à l'accompagnement est établi conjointement avec le jeune, ses responsables légaux (le cas échéant) et l'établissement. La fin de l'accompagnement peut être décidée pour les raisons suivantes :

- Fin de notification non renouvelée
- Atteinte des objectifs fixés conjointement et absence de nécessité d'en fixer de nouveaux
- Age maximal au regard de l'agrément,
- Non-respect des engagements nécessaires au bon déroulement du PIA du jeune (absentéisme, non-participation aux réunions...),
- Souhait de votre part ou du jeune d'arrêt ou de suspension de l'accompagnement pour des raisons personnelles,
- Cas de force majeure (décès du jeune, déménagement...)

Quelles qu'en soient les raisons, le départ doit se préparer par un accompagnement adapté. Dans chacun des cas, un rendez-vous entre la Direction ou le chef de service, le coordinateur de projet, et les responsables légaux est prévu afin d'échanger sur cette fin d'accompagnement et les relais à engager. Lors de ce rendez-vous, les éléments médicaux que nous avons en notre possession et les derniers bilans établis par les professionnels de l'établissement vous sont remis en main propre.



### Zoom sur le passage à l'âge adulte... une période de transition à préparer !

Il est important d'anticiper le passage à la majorité et de préparer le parcours de vie adulte. Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement spécifique. Pour cela, n'hésitez pas à contacter le coordinateur de projet ou l'assistante sociale pour avoir de plus amples informations et vous conseiller dans vos démarches.

## Les moyens

### 1- Les professionnels



Pour satisfaire au mieux vos besoins une équipe pluridisciplinaire est à votre disposition.

#### EDUCATIF ET SOCIAL

- ▶ Assistante sociale
- ▶ Moniteur éducateur
- ▶ Accompagnant éducatif et social (AES)
- ▶ Educateur Jeunes Enfants
- ▶ Educateur spécialisé
- ▶ Coordinateur de projet
- ▶ Educateur sportif
- ▶ Animateur socio-culturel

#### THERAPEUTIQUE

- ▶ Coordinateur de parcours de soins
- ▶ Psychologue
- ▶ Psychomotricien
- ▶ Orthophoniste
- ▶ Ergothérapeute
- ▶ Art-thérapeute

#### ADMINISTRATIF

- ▶ Directrice Adjointe
- ▶ Chefs de service
- ▶ Secrétaire de Direction
- ▶ Secrétaire d'Accueil
- ▶ Secrétaire Médicale

#### PEDAGOGIQUE

- ▶ Enseignant

#### MEDICAL

- ▶ Infirmière
- ▶ Médecin

#### SERVICES GENERAUX

- ▶ Maitresse de Maison
- ▶ Responsable logistique
- ▶ Agents polyvalents

Retrouvez l'organigramme détaillé de la structure en annexe.



## 2- Les partenaires



L'établissement met la priorité sur l'accès aux dispositifs de droit commun (Club de sport, loisirs, Médiathèque...) dans son bassin de vie pour chaque enfant accompagné. Le travail en réseau est ainsi primordial.

L'IME/SESSAD identifie tous les acteurs concernés par les différentes situations et s'assure de leur participation dans les accompagnements réalisés.

## 3- Les locaux



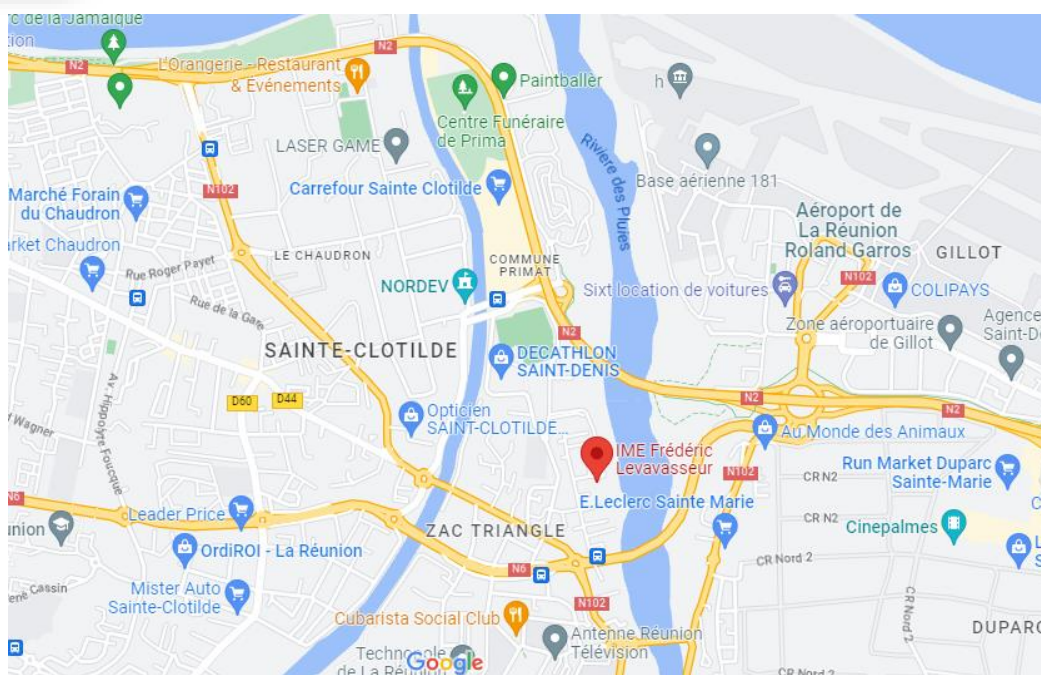
Les locaux principaux de l'IME/SESSAD Levavasseur, répartis sur 3 niveaux, sont situés au **15 allé du Papillon sur la Commune Prima**. La totalité du bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite.



Il est desservi par les lignes de bus Citalis n°**26 - 27 - 27a - 31 - 33**, avec un arrêt à proximité (**Ecole Prima**).



**Situation géographique :**



**L'établissement dispose d'antennes spécifiques au cœur de la ville :**

Le **Dispositif Relais**, est installé dans le Bâtiment OMICRONE au 11 Chemin Grand Canal à Ste Clotilde.



Certaines prestations de la plateforme ANI, ont lieu à la **Case Oxygène** à l'angle de la rue Jules Olivier et Mgr de Beaumont à Saint-Denis.

# Vos moyens d'expression et de participation

La participation des jeunes et des familles est importante et constitue un facteur d'amélioration de l'accompagnement. Vous pouvez prendre part à la vie de l'établissement de différentes manières :

## 1- Les rencontres individuelles et les réunions collectives :



Vous participez à la co-construction et mise en oeuvre du projet individualisé d'accompagnement de votre enfant (PIA). Vous êtes informés et associés à toutes les démarches et à chaque étape de l'accompagnement. Dans ce cadre des rencontres individuelles peuvent être réalisées :

- A l'admission
- Lors des entretiens réguliers (2 fois par an minimum)
- Lors de rendez-vous avec les professionnels

En dehors de ces temps de rencontre l'équipe reste à votre disposition pour tout sujet concernant votre enfant.

Sur le plan collectif, nous organisons divers événements auxquels les familles sont conviées : réunions collectives d'information, de groupe de paroles, journées récréatives, manifestations diverses, ...

## 2- Le Conseil de la Vie Sociale



Vous pouvez participer à la vie de l'établissement dans le cadre du Conseil de la Vie Sociale. Cette instance qui se réunit 3 fois par an, permet, par le biais de ses représentants, d'exprimer un avis concernant le fonctionnement de l'établissement et des propositions d'améliorations (sur l'organisation de la vie quotidienne, l'animation, les activités de l'établissement et le règlement de fonctionnement).

Le CVS a élu un représentant des jeunes et 2 représentants des parents. Il se décompose en 2 instances :

- un CVS Kids
- un CVS des parents

Un document plus détaillé précisant les missions et coordonnées de vos représentants CVS, vous est remis lors de l'admission.

## 3- Les enquêtes de satisfaction



Elles permettent de recueillir votre avis sur les prestations proposées et de faire progresser leur qualité. Chaque année, un questionnaire de satisfaction est adressé aux familles et un second aux jeunes qui sont accompagnés. Les résultats de ces enquêtes annuelles vous sont remis par courrier.

## 4- La commission menu



Une commission est organisée régulièrement et vise l'amélioration continue de la prestation restauration. Elle inclut les jeunes accompagnés, des représentants des professionnels de l'établissement et un représentant du prestataire repas. Ils y sont amenés à faire un retour sur les menus et la qualité des repas ainsi que leur souhait d'amélioration.

# Vos droits

## 1- Données personnelles, confidentialité et accès au dossier



Chaque personne accompagnée à l'AFL a un dossier qui rassemble des informations : Administratives, Médicales, Éducatives (dont le PIA) et Professionnelles (visant à mesurer l'activité du service).

Ce dossier permet aux professionnels de mieux connaître votre enfant tout au long de son parcours. Il est présent dans le logiciel informatique Ogirys et son contenu est couvert par la confidentialité et le secret médical.

Les professionnels ont l'obligation de ne noter que les informations strictement nécessaires et pertinentes pour son accompagnement. Les informations sont partagées uniquement avec les personnes qui en ont besoin et y sont autorisées, avec votre accord.

Lorsque votre enfant quittera l'IME/SESSAD Levasseur, il pourra partir avec son dossier pour un autre établissement. L'établissement conservera ces données pendant 5 ans.

### Si vous souhaitez consulter le dossier de votre enfant mineur :

Faites une **demande écrite** à la direction de l'IME/SESSAD. L'équipe peut vous accompagner pour lire les informations. Conformément aux lois en vigueur, vous pouvez demander la rectification ou la suppression des données qui concernent votre enfant, en adressant votre demande écrite à la direction de l'établissement.

### Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)



Parce que vous êtes partie prenante dans le parcours de votre enfant et dans le devenir de l'Association, l'AFL vous informe régulièrement de son activité. Pour cela, nous avons besoin de votre consentement pour utiliser vos données personnelles afin de vous transmettre les différentes communications. Par ailleurs, les données personnelles nécessaires à la facturation des frais de séjour sont transmises par voie électronique aux caisses d'assurance maladie. Sauf opposition de votre part, certains renseignements nominatifs feront donc l'objet d'un enregistrement informatique.

## 2- Consultation du projet d'établissement

Le projet d'établissement peut être consulté au sein de l'établissement. Vous devez en faire la demande auprès de la Direction.



## 3- La personne de confiance de votre enfant à sa majorité

A partir de 18 ans, tout citoyen a le droit de choisir une personne de confiance.

La personne de confiance de votre enfant l'aide à connaître et à comprendre ses droits. La personne de confiance l'aide à exprimer ses choix. Elle est son porte-parole, par exemple lors de son PIA ou de ses rendez-vous médicaux.

Votre enfant peut choisir sa personne de confiance parmi ses proches, un ami ou un membre de la famille.



## 4- La Bienveillance et la prévention de la maltraitance

L'IME met en œuvre les recommandations de bonnes pratiques professionnelles édictées par la Haute Autorité de Santé. Les recommandations garantissent le respect des droits des personnes accueillies, de leurs choix et la personnalisation de l'accompagnement. C'est ce qu'on appelle la bienveillance.



L'AFL sensibilise régulièrement les professionnels à la promotion de la bienveillance mais aussi à la prévention de la maltraitance, par de la formation et des séances de réflexion et d'échanges.

Si vous avez des questions sur la maltraitance ou si vous êtes témoin d'actes de maltraitance, vous pouvez appeler le numéro mis en place par l'État, le 3977 ou vous rendre à l'adresse suivante : <https://3977.fr/nous-contacter/>



Vous pouvez également appeler le 119 (numéro gratuit), dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être. 50 écoutants professionnels de l'enfance se relaient pour répondre aux appels.

## 5- Vos recours en cas de non-respect de vos droits ou ceux de votre enfant

Si vous considérez que vos droits ou ceux de votre enfant ne sont pas respectés, ou si vous n'êtes pas d'accord avec une sanction disciplinaire ou n'importe quelle décision concernant l'accompagnement de votre enfant, vous pouvez graduellement :



# Informations utiles

## 1- Horaires et jours d'ouverture



L'accueil est ouvert et joignable de 8h à 16h du lundi au vendredi. En dehors de ces horaires, vos appels sont redirigés automatiquement vers le numéro d'astreinte.

L'IME/SESSAD Levavasseur est ouvert 210 jours par an. Un calendrier d'ouverture vous est transmis en début d'année scolaire.

## 2- Comment nous contacter



**PAR TELEPHONE**  
0262 29 55 68



**PAR MAIL**  
[ime@afl.re](mailto:ime@afl.re)



**PAR COURRIER**  
15 allée du Papillon,  
97490 Sainte-Clotilde

## 3- Financement et coût de l'accompagnement



L'IME/SESSAD Levavasseur est **financé à 100 %** par les caisses d'Assurance Maladie. Aux 20 ans de votre enfant et en fonction de son orientation, des frais d'accompagnement peuvent s'appliquer. Une participation financière peut vous être ponctuellement demandée pour certaines sorties culturelles, séjours ou compétitions sportives.

## 4- Les assurances



Un contrat d'Assurance « Responsabilité Civile Association » est souscrit par l'Association auprès d'une Compagnie régie par le Code des Assurances. Les garanties souscrites couvrent l'ensemble des dommages des usagers durant le temps d'accueil. A chaque rentrée scolaire, une attestation d'assurance responsabilité civile ou assurance scolaire, couvrant votre enfant, vous est demandée.

## 5- Les contacts utiles



**Association Frédéric Levavasseur** - 3 rue Pierre Aubert 97491 Sainte-Clotilde CEDEX - BP 40 001

Tél : 0262 41 29 23 - Fax : 0262 21 39 99 - Email : [afl@afl.re](mailto:afl@afl.re) - <https://associationfredericlevavasseur.re/>

**Plateforme Actions Nord Inclusions (ANI)**

Tél : 0692 77 48 13 - Email : [plateforme@ani.re](mailto:plateforme@ani.re)

**MDPH** - 13, rue Fénélon - BP 60183, 97464 Saint-Denis Cedex

Tél : 0 800 000 262 - Email : [mdph974@mdph.re](mailto:mdph974@mdph.re) - <https://www.mdphe.re/>

**Sécurité Sociale** - 4, Boulevard Doret, CS 53001, 97 741 Saint-Denis Cedex 9

Tél : 3646 - <https://www.ameli.fr>

**Centre Ressource Autisme** - Résidence Orion, 9 Rue Gaspard 97436 Saint-Leu

Tél : 0262 22 41 34 - Email : [pole-enfant.cria@clairejoie.re](mailto:pole-enfant.cria@clairejoie.re) - <https://www.cria.re/>

**CAF** - 412 Rue Fleur de Jade, 974833 Sainte-Marie CEDEX Sainte-Marie

Tél : 3230 - <https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-reunion>

**ARS** - 2bis, Avenue Georges Brassens, CS 61002 - 97743 Saint Denis CEDEX 9

Tél : 0262 97 90 00 - <https://www.lareunion.ars.sante.fr/>

## **Les documents obligatoires qui vous sont remis à l'admission**

- Le règlement de fonctionnement
- Le contrat de séjour
- La Charte des droits et libertés
- La liste des personnes qualifiées (Coordonnées des Défenseurs des Droits)
- Le formulaire de réclamation/plainte

## **Les documents de présentation de l'établissement, du service, de l'association**

- L'organigramme de l'IME/SESSAD Levasseur
- Le flyer de présentation du service concerné
- La synthèse du Projet Associatif